



## FÉDÉRATION GENEVOISE DE COOPÉRATION

Rue Amat 6 • 1202 Genève • Tél.: 022 908 02 80  
e-mail: [fgc@fgc.ch](mailto:fgc@fgc.ch) • [www.fgc.ch](http://www.fgc.ch) • Fax: 022 908 02 89

### **PROPOSITION COLLECTIVE AUPRES DE L'ASSEMBLEE CONSTITUANTE : pour une Genève solidaire et responsable envers le monde**

Aujourd'hui un quart des personnes dans les pays en développement vivent dans une extrême pauvreté et manquent des ressources et des services de base. Un habitant des pays en développement a une espérance de vie à la naissance inférieure d'au moins 15 années par rapport à un habitant de la Suisse. La crise écologique planétaire témoigne aussi de déséquilibres choquants: les populations pauvres des pays en développement sont davantage exposées aux conséquences du réchauffement climatique, alors même que les habitants des pays en développement émettent 5 fois moins de carbone par tête d'habitant (le principal gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique) que les habitants des pays industrialisés. Les inégalités au niveau mondial sont porteuses de souffrances et de morts, de violences et de conflits, d'exodes, de maladies, de destruction de l'environnement, autant de dynamiques qui affectent tôt ou tard l'ensemble des pays et des régions du monde, y compris Genève.

**La Fédération genevoise de coopération (FGC), qui regroupe plus de 50 organisations actives dans la coopération au développement, demande que soient inscrits dans la future constitution genevoise les deux principes suivant:**

#### **1. Le principe de la solidarité internationale, c'est-à-dire l'engagement du Canton et des Communes genevoises en faveur de la coopération au développement et de l'action humanitaire**

La solidarité internationale comprend:

- le soutien à des projets de coopération au développement dans les pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine (en matière de santé, d'éducation et de formation, de développement agricole, etc.),
- le soutien à des actions humanitaires pour les populations de la planète touchées par les catastrophes naturelles, les conflits socio-politiques ou les conflits armés,
- le soutien à des projets d'information et de sensibilisation de la population genevoise sur les problématiques des pays en développement.

Actuellement le Canton et les Communes soutiennent la coopération au développement et les actions humanitaires, souvent en collaborant avec des organisations de la société civile comme la Fédération genevoise de coopération. En 2007, le Canton et les Communes ont consacré plus de vingt millions de francs à la solidarité internationale. Cet engagement doit être poursuivi et renforcé en l'ancrant dans la future constitution genevoise.

#### **2. Le principe de respect du développement durable par rapport à l'ensemble de la planète, y compris des populations des pays en développement.**

Le Canton et les Communes genevoises prennent en compte les impacts possibles de leurs activités sur les générations présentes et futures de l'ensemble des habitants de la planète (pas seulement sur la population genevoise). Cette perspective globale est une nécessité dans un monde interdépendant où nos activités ici ont un impact ailleurs et les activités ailleurs ont un impact ici. Les efforts nécessaires pour atténuer le changement climatique ou pour endiguer des épidémies illustrent l'importance de nos actions au niveau local ainsi que le besoin d'une concertation au niveau international.

Ce respect du développement durable par rapport à l'ensemble de la planète demande une série d'engagements au niveau des politiques genevoises (promotion économique dans le respect du développement durable, achats publics issus d'une production respectant les droits fondamentaux et l'environnement, transparence et responsabilité sociale des entreprises, encouragement de l'économie sociale et solidaire et du commerce équitable) ainsi qu'une évaluation périodique des avancées.

